

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers
en fonction
15

Séance du 31 juillet 2020
Convocation en date du 24 juillet 2020.

Sous la présidence de Monsieur PERRY Grégoire, Maire

Conseillers
présents : 11

Membres présents :

BLETTNER	Claude	1ère adjointe	BLANCHE	Raymond	Conseiller municipal
MARTY	Richard	2ème adjoint	BRUNNER	Jocelyne	Conseillère municipale
GIGAND	Maëlle	Conseillère municipale	STUTZMANN	Chantal	Conseillère municipale
GURTNER	Natacha	Conseillère municipale	HAMM	Fabienne	Conseillère municipale
MARTIN	Gérôme	Conseiller municipal			
TRILLAUD	Lisa	Conseillère municipale			

Membres absents excusés

TASSERA Magali a donné procuration à BLETNER Claude- VILLARD Antoine- RODIERE Christine- MEYER Jérôme

Délibération N°2020-7bis- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Délibération N°2020-7bis- 2

Objet : Compte administratif et compte de gestion du budget général 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 s'élevant en

Réunion du 31 juillet 2020

Fonctionnement : Dépenses à : 418 256.44 €
 Recettes à : 506 065.30 €

Investissement : Dépenses : 476 087.44 €
 Recettes : 633 995.98 €

déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2020-7bis- 3

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019-BUDGET GENERAL

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure: 194 837.36 €
 Pour Rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 412 340.68 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 157 908.54 €
 Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 87 808.86 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 313 892.00 €
 En recettes pour un montant de : 0.00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 350 820.82 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 350 820.82 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 149 328.72 €

Délibération N°2020-7bis- 4

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service périscolaire 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 s'élevant en

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses à :	76 785.82 €
	Recettes à :	88 165.81 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2020-7bis- 5

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 –SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 51 670.66€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 28 800.07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : 11 379.89 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 51 670,66€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 40 180.06 €

Délibération N°2020-7bis- 6

Objet : Compte administratif et compte de gestion du service eau 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 s'élevant en

<u>Investissement :</u>	Dépenses à	:	12 187.86 €.
	Recettes à	:	6 080.82 €
<u>Exploitation :</u>	Dépenses à	:	25 309.27 €.
	Recettes à	:	54 870.18 €

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2020-7bis- 7

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019-SERVICE EAU

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure: 14 248.09 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 12 177.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 6 107.04 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 13 847.81 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (D002) : 1 670.75 €

Délibération N°2020-7bis- 8

Objet : Budget primitif 2020- M14 service général

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2020.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- Section de fonctionnement : dépenses : 642 369.72€
recettes : 642 369.72 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- Section d'investissement : dépenses : 578 886.54 €
recettes : 578 886.54 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité contre vote ce budget.

Délibération N°2020-7bis- 9

Objet : Budget primitif 2020 M49 service eau

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2020.

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation.

- Section d'exploitation : dépenses : 54 673.75 €
recettes : 54 673.75 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- Section d'investissement : dépenses : 15 193.33 €
recettes : 15 193.33 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote ce budget.

Délibération N°2020-7bis- 10

Objet : Budget primitif 2020- M14 service périscolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires qui s'établissent comme suit pour l'année 2020.

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

- Section de fonctionnement : dépenses : 124 840.06 €
recettes : 124 840.06 €

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- Section d'investissement : dépenses : 51 670.50 €
recettes : 51 670.50 €.

Réunion du 31 juillet 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité de 11 voix pour et 1 abstention, vote ce budget.

Délibération N°2020-7bis- 11

Objet : Affaires foncières

La commune de Lutzelbourg sollicite du Ministère de l'Agriculture une décision définitive pour l'incorporation à la propriété « Etat forêt domaniale » de chemins enclavés et non reliés à la voirie communale dans le cadre d'un dossier proposé et monté par l'Office National des Forêts sur la base suivante :

Terrains appartenant à la Commune de Lutzelbourg :

Territoire communal de Lutzelbourg			
Section	Parcelle	Lieu dit	Surface en ha
6	67	Langmatt	0,0841
	68		0,0340
	69	Galgenfeld	0,2302
Total			0,3483

Les parcelles 67 et 68 section 6 sont enclavées entre la forêt domaniale de Phalsbourg appartenant à l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et le canal de la Marne au Rhin (propriété de l'Etat-VNF) tandis que la parcelle 69 section 6 est enclavée entre la forêt domaniale de Phalsbourg appartenant à l'Etat (Ministère de l'Agriculture) et la voie ferrée Saverne-Réding (propriété de l'Etat- SNCF)

Cette incorporation se fera à titre gratuit.

La Commune de Lutzelbourg, après avoir délibéré, à l'unanimité et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Délibération N°2020-7bis- 12

Objet : Commission d'appel d'offres

Suite au recours gracieux, il convient de renommer la commission d'appel d'offres.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide de dénommer « commission des achats publics »

Délibération N°2020-7bis- 13

Ob

jet : Subvention « La petite scène »

Réunion du 31 juillet 2020

Le Maire propose d'octroyer une subvention de 1000 € pour le festival de cirque « la grosse rumba » prévue les 6 et 27 septembre prochain. Le conseil à 10 voix pour et 1 abstention (Madame Blettner) donne son accord sur cette proposition.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente du bien 3 impasse du moulin appartenant aux consorts Heckel- cadastré section 4 n°51-158-171/50-172/52

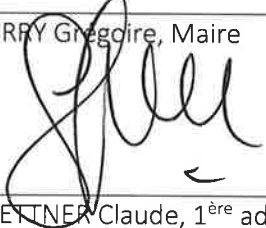
Le conseil municipal participera à l'opération « Brioches de l'Amitié » en octobre prochain

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, le 31 juillet 2020

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-863 du 22 juillet 1982



PERRY Grégoire, Maire 	GURTNER Natacha	BRUNNER Jocelyne
BLETTNER Claude, 1 ^{ère} adjointe	MARTIN Gêrôme	RODIERE Christine
MARTY Richard, 2 ^{ème} adjoint	TRILLAUD Lisa	MEYER Jérôme
TASSERA Magali, 3 ^{ème} adjointe	BLANCHE Raymond	STUTZMANN Chantal
GIGAND Maëlle	VILLARD Antoine	HAMM Fabienne